

Sainte-Thérèse, le 3 mai 2017

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 209, rue Saint-Jean à Lachute (lots 5 327 185 et 5 327 186)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 25 mars 1999, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)



CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 25 mars 1999

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Les Foyers Draja inc.
209, rue St-Jean
Lachute (Québec)
J8H 3R8

N/Réf.: P-7610-15-01-0165410
1159476

Objet : Atelier de fabrication de clôtures ornementales et de supports
métalliques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 mai 1998, reçue le 13 mai 1998 et complétée le 11 décembre 1998, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un atelier de fabrication de clôtures ornementales et de supports métalliques sur le lot 726-5 du cadastre du canton de Chatham, ville de Lachute, M.R.C. Argenteuil

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire, «Demande de certificat d'autorisation», concernant l'exploitation d'un atelier de fabrication de clôtures ornementales, signé par Luc Bélisle, daté du 12 mai 1998, 11 pages ;
- Plan du bâtiment, signé par monsieur Luc Bélisle, daté du 12 mai 1998 ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-0165410
1159476

Le 25 mars 1999

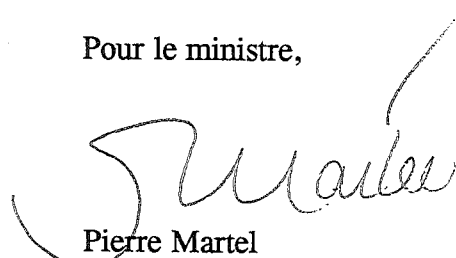
- Lettre signée par monsieur 23-24, datée du 31 août 1998, 13 pages et 6 annexes dont 2 plans et 2 fiches signalétiques ;
- Document, «Demande de certificat d'autorisation, supplément # 2», signé par monsieur 23-24 e, daté du 20 novembre 1998, 5 pages et 4 annexes dont 5 fiches signalétiques ;
- Lettre signée par monsieur Luc Bélisle, datée du 27 novembre 1998, 2 pages et 1 annexe ;
- Lettre signée par monsieur Luc Bélisle, datée du 2 décembre 1998, 1 page et 1 annexe ;
- Télécopie signée par monsieur Luc Bélisle, datée du 11 décembre 1998, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Martel
Directeur régional des Laurentides

PM/JP